



République Démocratique du Congo

FONER

FONDS NATIONAL D'ENTRETIEN ROUTIER

Etablissement Public créé par la Loi n°08/006-A du 07 juillet 2008 et le Décret n°08/27 du 24 décembre, 2008.



Le Directeur Général

Kinshasa, le ..03..DEC..2024..

COMMUNIQUE DE SERVICE

LA DIRECTION GENERALE DU FONDS NATIONAL D'ENTRETIEN ROUTIER, « FONER » EN SIGLE, PORTE A LA CONNAISSANCE DES CONSULTANTS ET CABINETS D'AUDITS INTERESSES A SON AVIS A MANIFESTATION D'INTERETS N° FONER/CGPMP/PI/AMI/02/2024, PUBLIE SUR LE SITE DE L'AUTORITE DE REGULATION DES MARCHES PUBLICS EN DATE DU 12 NOVEMBRE 2024, QUE LA DATE LIMITE DU DEPOT DES MANIFESTATIONS D'INTERETS EST FIXEE AU 12 DECEMBRE 2024 ET NON AU 05 DECEMBRE 2024 A 14 HEURES (HEURE DE KINSHASA). ET, LESDITES MANIFESTATIONS D'INTERETS SERONT OUVERTES A LA MEME DATE A 15 HEURES (HEURE DE KINSHASA).

PIERRE BUNDOKI NDONGALA


